

COMITÉ DE BASSIN RÉUNION

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 18 DÉCEMBRE 2012

Membres électeurs : 24
Membres électeurs présents ou représentés : 15
Vote : 15
Pour : - Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 2012/7

ÉLECTION DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE BASSIN

Le Comité de bassin Réunion, délibérant valablement,

- VU** l'arrêté préfectoral N° 10 – 1779 /SG/DRCTCV du 02 août 2010 modifié portant renouvellement des membres du Comité de bassin de La Réunion ;
- VU** le règlement intérieur du Comité de bassin ;
- VU** la délibération 2010/2 du 08 septembre 2010 portant élection du président du Comité de bassin,
- VU** la lettre de démission de Mr FRUTEAU, représentant le conseil général et président du comité de bassin du 20 juin 2012,

Après avoir procédé à l'élection du président

DECIDE :

Article unique :

Est élu président du Comité de bassin pour la durée du mandat restant à couvrir, soit jusqu'en septembre 2013:

- **Monsieur Daniel ALAMELOU**

Saint-Denis, le 13 FEV. 2013

Le Vice-Président du Comité de bassin Réunion

Jean-Paul MAUGARD

